

ÉTATS FINANCIERS

DU



**Conseil scolaire de district
du Centre-Sud-Ouest**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 AOÛT 2010

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des vérificateurs	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7



**Conseil scolaire de district
du Centre-Sud-Ouest**

Ronald Marion
Président

Jean-Luc Bernard
*Directeur de l'éducation
et secrétaire-trésorier*

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Comité de comptabilité du secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées à la note 1. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction.

La direction a rencontré les vérificateurs externes afin d'étudier les états financiers et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant leur approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Welch LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des vérificateurs qui accompagne les états financiers décrit leur responsabilité, l'étendue de leur vérification et leur opinion relativement aux états financiers du Conseil.

Gyslaine Hunter-Perreault
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière (intérim)

Françoise Fournier, CMA
Surintendante des affaires

Toronto (Ontario)
15 décembre 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux conseillers et conseillères du

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière du **Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest** au 31 août 2010 ainsi que les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont placés sous l'entière responsabilité de la direction du conseil scolaire. Notre responsabilité est de présenter notre opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend l'examen, par sondage, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest au 31 août 2010 ainsi que le résultat de ses activités et l'évolution de sa situation financière durant l'exercice terminé à cette date, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Cornwall (Ontario)
15 décembre 2010


COMPTABLES AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 AOÛT 2010

	2010	2009 (Redressé)
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	14 790 309 \$	13 100 706 \$
Placements (note 17)	932 731	9 947 355
Comptes débiteurs	5 969 665	3 668 921
Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario (note 4)	<u>76 716 438</u>	<u>-</u>
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	<u>98 409 143</u>	<u>26 716 982</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 8)	5 895 351	-
Comptes créditeurs et charges à payer	13 589 135	11 529 756
Autres	146 873	176 703
Dettes nettes à long terme (note 7)	78 815 052	79 150 960
Revenu reporté (note 5)	2 847 039	1 545 359
Avantages sociaux futurs des employés (note 6)	<u>10 424 053</u>	<u>9 588 029</u>
TOTAL DU PASSIF FINANCIER	<u>111 717 503</u>	<u>101 990 807</u>
DETTE NETTE	<u>(13 308 360)</u>	<u>(75 273 825)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	620 003	625 533
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>141 171 115</u>	<u>125 453 946</u>
TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER	<u>141 791 118</u>	<u>126 079 479</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (note 12)	<u>128 482 758 \$</u>	<u>50 805 654 \$</u>

Signé au nom du conseil:

Secrétaire du conseil

Président du conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	Budget 2010	2010	2009 (Redressé)
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	89 885 647 \$	91 820 623 \$	83 426 814 \$
Subventions provinciales - autres	2 974 689	3 917 270	3 098 744
Impôt local	18 625 570	18 537 558	18 555 940
Fonds générés par les écoles	2 465 000	2 371 030	2 385 301
Subventions fédérales et droits de scolarité	222 360	500 276	-
Revenus de placement	162 923	234 813	547 050
Autres revenus - conseils scolaires	-	-	92 887
Autres droits de scolarité et revenus	<u>276 306</u>	<u>1 781 743</u>	<u>2 427 676</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>114 612 495</u>	<u>119 163 313</u>	<u>110 534 412</u>
DÉPENSES			
Enseignement	74 393 890	75 674 654	70 591 806
Administration	3 866 081	3 693 733	3 771 228
Transport	11 201 171	11 257 293	10 399 638
Installations destinées aux élèves	20 559 790	20 157 393	18 235 658
Fonds générés par les écoles	2 450 000	2 313 631	2 314 589
Autres dépenses	<u>3 117 049</u>	<u>5 105 943</u>	<u>4 354 342</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>115 587 981</u>	<u>118 202 647</u>	<u>109 667 261</u>
SURPLUS (DÉFICIT) OPÉRATIONEL	(975 486)	960 666	867 151
Subvention provinciale (note 4)	<u>-</u>	<u>76 716 438</u>	<u>-</u>
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'ANNÉE	(975 486)	77 677 104	867 151
Surplus accumulé au début de l'année	<u>50 310 073</u>	<u>50 805 654</u>	<u>49 938 503</u>
Surplus accumulé à la fin de l'année	<u>49 334 587</u> \$	<u>128 482 758</u> \$	<u>50 805 654</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u> (Redressé)
FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'année	77 677 104 \$	867 151 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur et les pertes	4 438 367	3 696 425
Diminution (augmentation) des placements temporaires	9 014 624	24 958 645
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(79 017 182)	1 385 473
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers	-	(35 025)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	2 059 380	(2 659 227)
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(29 830)	(227 285)
Augmentation des revenus reportés	1 301 680	(1 671 685)
Augmentation des avantages sociaux à payer	836 024	390 195
Diminution des frais payés d'avance	5 530	2 753 635
	<u>16 285 697</u>	<u>29 458 302</u>
OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(20 155 537)</u>	<u>(15 829 029)</u>
FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	5 895 351	-
Émission de passif à long terme	1 891 992	1 190 357
Dettes remboursées et contributions aux fonds d'amortissement	<u>(2 227 900)</u>	<u>(2 092 164)</u>
	<u>5 559 443</u>	<u>(901 807)</u>
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	1 689 603	12 727 466
Liquidités à l'ouverture	<u>13 100 706</u>	<u>373 240</u>
Liquidités à la clôture	<u>14 790 309 \$</u>	<u>13 100 706 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u> (Redressé)
SURPLUS DE L'ANNÉE	<u>77 677 104</u> \$	<u>867 151</u> \$
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20 155 537)	(15 829 029)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 438 367	3 696 425
Gain/perte sur la vente d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(25 513)</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(15 717 170)</u>	<u>(12 158 117)</u>
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	5 531	-
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>2 753 635</u>
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>5 531</u>	<u>2 753 635</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	61 965 465	(8 537 331)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(75 273 825)</u>	<u>(66 736 494)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(13 308 360)</u> \$	<u>(75 273 825)</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les administrations locales établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction du Conseil.

a) Périmètre Comptable

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes des fonds du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds des écoles, qui comprennent l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les soldes de fonds de divers organismes qui existent au niveau scolaire et qui sont contrôlés par le Conseil sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Les entités consolidées sont :

- Partenariat S.A.P.
- Fonds des écoles
- Service de transport Francobus

Les opérations entre les services et les organismes et les soldes entre ces organismes sont éliminés.

b) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrés par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

c) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

d) Liquidités

Les liquidités incluent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont des titres négociables qui sont des placements liquides à court terme avec une échéance variant entre trois mois et un an à la date d'acquisition, et qui sont exercés dans l'état consolidé de la situation financière à leur moindre valeur ou à leur valeur marchande.

Les placements à long terme sont des placements qui ont une date d'échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont indiqués au coût, et évalués régulièrement par rapport à une dépréciation durable.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Revenu reporté

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail, les prestations d'invalidité de longue durée et les jours de maladie inutilisés accumulés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel à partir des meilleurs hypothèses faites par la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux de recouvrement dans les cas d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux de rendement des placements.

Dans le cas des prestations des régimes de retraite auto-assurées et d'autres régimes d'avantages sociaux dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fourni par les employés, comme des gratifications de retraite et des prestations d'assurance vie et de soins de santé pour retraités, le coût est déterminé par le calcul actuariel à l'aide de la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des années de service. Suivant cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe d'employés. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains et pertes actuariels ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées tel que le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées sont constitués de la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à expiration de la location

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et la valeur comptable est déduite de sa valeur résiduelle.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

j) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme revenu durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes de revenu reporté correspondants.

k) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les montants budgétés fournis ont été redressés par souci de conformité avec cette méthode de comptabilité utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

m) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

2. CHANGEMENT TOUCHANT LES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Conseil a mis en application le chapitre SP 1200 « Présentation des états financiers » et le chapitre SP 3150 « Immobilisations corporelles » du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le chapitre 1200 définit les grands principes et les principales normes applicables à la divulgation d'information dans les états financiers gouvernementaux. Le chapitre SP 3150 exige que les gouvernements comptabilisent et amortissent leurs immobilisations corporelles dans leurs états financiers. Par le passé, les ajouts d'immobilisations corporelles étaient passés en charges pour l'exercice durant lequel ils avaient été acquis ou construits.

Les données financières enregistrées comprennent le coût historique réel ou estimatif des immobilisations corporelles. Le coût historique comprend les coûts qui sont directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, la production, la mise en valeur ou l'amélioration d'immobilisations corporelles. Ces coûts englobent les frais généraux directement liés à la construction et à la mise en valeur d'actifs.

En l'absence de coûts historiques, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés des actifs. Les estimations relatives aux terrains et aux bâtiments ont été faites par le ministère de l'Éducation à l'aide d'un système de calcul baptisé « Calculateur de la valeur comptable » en utilisant des données historiques fournies par le Conseil. D'autres catégories d'actifs sont indiquées comme un coût historique là où des renseignements adéquats étaient disponibles. Faute de renseignements adéquats, une autre méthode a été utilisée pour arriver à une estimation raisonnable des coûts.

Ce changement touchant les conventions comptables a été appliqué de façon rétroactive et les périodes antérieures ont été redressées. Il s'est traduit par la modification des montants indiqués à l'égard de la période antérieure, et ce comme suit :

Surplus accumulé au 31 août 2009 :

Solde du fonds de fonctionnement	-	\$
Solde du fonds de capital et d'emprunt	(1 638 092)	
Solde du fonds de réserve	16 288 452	
Fonds pour les activités scolaires	710 286	
Montants à récupérer	(90 008 936)	
Excédent accumulé, tel qu'indiqué antérieurement	-	
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles indiquées	<u>125 453 944</u>	
Surplus accumulé, tel que redressé	<u>50 805 654</u>	\$

Surplus de l'année pour l'exercice terminé le 31 août 2009 :

Changement de l'actif net/(passif), tel qu'indiqué antérieurement	(11 265 453)	\$
Plus : Dépenses en immobilisations capitalisées, précédemment portées aux dépenses	15 829 029	
Moins : Charge d'amortissement non indiquée précédemment	<u>(3 696 425)</u>	
Surplus de l'année, après redressement	<u>867 151</u>	\$

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

3. PLACEMENTS

Les placements temporaires sont constitués des titres suivants :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>
Caisse Populaire de Welland Ltée Placement d'intérêt 0,50 % (2009 - 0,50 %)	-	\$ -	\$ 9 500 000	\$ 9 500 000
Ontario School Board Financing Corporation (OSBFC) OSBFC Sinking Fund 38 968 unités (2009 : 37 200)	<u>932 731</u>	<u>946 713</u>	<u>447 355</u>	<u>460 698</u>
	<u>932 731</u>	<u>\$ 946 713</u>	<u>\$ 9 947 355</u>	<u>\$ 9 960 698</u>

4. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

Au cours de l'exercice, la province de l'Ontario (<<la province>>) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle couvrant la dette associée à celles-ci. Le conseil a comptabilisé cette subvention, équivalent aux emprunts qui seront assumés par le ministère, comme un compte débiteur au 31 août 2010 et a reconnu les revenus immédiatement. Ce compte débiteur sera remboursé par le ministère sur la durée résiduelle de la dette.

Le conseil a reconnu des revenus de 76 716 438 \$ relatif à cette subvention ponctuelle lors de l'exercice en cours et présente un compte débiteur envers la Province du même montant.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

5. REVENUS REPORTÉS

Au 31 août 2010, ces revenus incluaient ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2009</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placement</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Solde au 31 août 2010</u>
Installations destinées aux élèves	-	\$ 5 797 234	\$ 5 797 234	\$ -
Éducation de l'enfance en difficulté	-	7 221 425	7 221 425	-
Autre	<u>1 545 359</u>	<u>13 191 118</u>	<u>11 889 438</u>	<u>2 847 039</u>
Total du revenu reporté	<u>1 545 359</u> \$	<u>26 209 777</u> \$	<u>24 908 097</u> \$	<u>2 847 039</u> \$

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulées au 31 août 2010	8 831 248 \$	910 531 \$	9 741 779 \$	8 842 905 \$
Gains actuariels non amortis au 31 août 2010	<u>682 274</u>	<u>-</u>	<u>682 274</u>	<u>745 124</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2010	<u>9 513 522</u> \$	<u>910 531</u> \$	<u>10 424 053</u> \$	<u>9 588 029</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Coût des prestations de l'exercice	775 614 \$	13 988 \$	789 602 \$	831 965 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	437 654	-	437 654	444 136
Gains actuariels constatés	-	-	-	(538 697)
Cotisations de l'employé	<u>(718 953)</u>	<u>-</u>	<u>(718 953)</u>	<u>(347 209)</u>
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs des employés	<u>494 315 \$</u>	<u>13 988 \$</u>	<u>508 303 \$</u>	<u>390 195 \$</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes doivent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont assurées directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime sont la responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés permanents non enseignants qui travaillent au moins 32 heures par semaine et au moins 52 semaines par année doivent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Les autres employés non enseignants peuvent participer à ce plan lorsqu'ils ont satisfait aux critères d'admissibilité. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2010, le Conseil a cotisé 1 901 102 \$ (2009 - 1 521 867 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations équivalent aux charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se fonde sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de prestations futures au 31 août 2010 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2010. Ces évaluations s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le Conseil des taux prévus de :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Progression salariale	3,50 % par année pour 5 ans et 3,50 % par année par la suite	3,75 % par année pour 5 ans et 3,50 % par année par la suite
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	5,00 % par année au 31 août 2010	5,00 % par année au 31 août 2009
Mortalité	UP-94	UP-94
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

<u>Âge</u>	<u>Probabilité de cessation employés</u>	<u>Âge</u>	<u>Probabilité de cessation employés</u>
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

(iii) Gratifications de retraite (suite)

Non participants au régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de prestations futures au 31 août 2010 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2010. Ces évaluations s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le Conseil des taux prévus de :

Gratifications à la retraite	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Inflation	2,0 %	2,0 %
Intérêt	4,25 %	4,25 %
Mortalité	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2007 pour tous les autres avantages sociaux	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2007 pour tous les autres avantages sociaux

Le Conseil n'a présentement aucune réserve désignée pour les engagements relatifs à des avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

(ii) Prestations d'invalidité de longue durée

Le Conseil débourse sa part des coûts relatifs aux couvertures d'assurance-vie, soins de santé (maladie complémentaire et soins dentaires) pendant la période de carence rémunérée s'il y a suffisamment de crédits de congés de maladie disponibles aux employés. Suite à l'approbation de la demande d'invalidité longue durée, le Conseil ne débourse aucune somme relative aux couvertures d'assurances collectives.

(iii) Jours de maladie inutilisés accumulés

Le Conseil accorde des jours de maladie à tous les employés du Conseil. Les jours inutilisés peuvent être accumulés durant la carrière de chaque employé et être utilisés durant une période future selon le besoin.

Les obligations au titre des jours de maladie inutilisés accumulés au 31 août 2010 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2010. Ces évaluations s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le Conseil des taux prévus de :

Probabilité d'utilisation de journées excessives à l'allocation annuelle :

<u>Âge</u>	<u>Employés</u>	<u>Journées excessives</u>
25	0,030	5,00
30	0,055	9,11
35	0,070	13,21
40	0,070	17,32
45	0,070	21,43
50	0,070	25,54
55	0,070	28,00
60	0,095	28,00

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

7. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2010	2009
<u>Toronto District School Board</u>		
Débeture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 \$ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 \$ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017	4 292 230 \$	4 194 307 \$
<u>Débetures- CIBC - Mellon</u>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	48 351 261	49 711 720
<u>Débetures- Office ontarien du financement</u>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	6 984 556	7 172 735
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	18 319 391	18 749 064
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	1 165 539	1 190 357
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 891 992	-
	<u>81 004 969</u>	<u>81 018 183</u>
Moins actif du fonds d'amortissement	2 189 917	1 867 223
Solde au 31 août 2010	<u>78 815 052 \$</u>	<u>79 150 960 \$</u>

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations en cours au 31 août 2010 sont exigibles comme suit :

	Capital et versements au fond d'amortissement	Paiements d'intérêts	Total
2011	2 275 134 \$	4 253 171 \$	6 528 305 \$
2012	2 389 768	4 138 537	6 528 305
2013	2 510 542	4 017 763	6 528 305
2014	2 637 787	3 890 517	6 528 304
2015	2 771 852	3 756 453	6 528 305
Par la suite	<u>65 142 441</u>	<u>31 802 049</u>	<u>96 944 490</u>
	<u>77 727 524 \$</u>	<u>51 858 490 \$</u>	<u>129 586 014 \$</u>

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débetures ne sont pas inclus comme paiement dans le tableau ci-dessus.)

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

7. DETTES NETTES À LONG TERME (suite)

Font partie de la dette nette sous forme de débentures des débentures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 292 230 \$ (2009 – 4 194 307 \$) garanties par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 2 189 917 \$ (valeur marchande – 2 145 327 \$). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débentures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 4 871 214 \$ (2009 - 4 880 795 \$)

8. EMPRUNTS TEMPORAIRE

Les emprunts temporaire consistent en :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>Caisse Populaire de Welland Ltée</u>		
Ligne de crédit	-	-
	\$	\$
Prêt à demande Segment A - 2,750 % , remboursable en paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 5 aout 2013.	3 766 293	-
Prêt à demande Segment B - 2,750 % , remboursable en paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 5 aout 2013.	<u>2 129 058</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2010	<u>5 895 351</u> \$	<u>-</u> \$

Le Conseil dispose d'une ligne de crédit autorisée de 5 000 000 \$. La ligne porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2010, le taux préférentiel était de 2,75 % (2009 : 2,25 %).

Le Conseil dispose de deux ententes de financement avec la Caisse Populaire de Welland Ltée pour le financement à court terme pour certains volets de dépenses capitaux.

Le Segment A a pour but de financer temporairement les coûts d'améliorations permanentes éligibles en vertu du programme <<Lieux propices à l'apprentissage>> et <<Écoles prohibitives à réparer>>. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 7 700 000 \$.

Le Segment B a pour but le financement en vertu d'autres programmes. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 45 000 000 \$.

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

Au 31 août 2010, quatre lettres de crédit ont été émises par la Caisse Populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Ces lettres totalisent 53 000 \$, 83 200 \$, 231 255 \$ et 48 900 \$ respectivement, échéant le 20 mars 2011, le 28 novembre 2010, le 27 juillet 2011 et le 12 juillet 2010.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

9. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Paiements de capital sur la dette à long terme y compris les versements au fonds d'amortissement	2 227 900 \$	2 092 164 \$
Paiements d'intérêts sur les obligations à long terme	4 871 214	4 880 795
Paiements d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>11 765</u>	<u>-</u>
	<u>7 110 879 \$</u>	<u>6 972 959 \$</u>

Font partie des paiements de la dette et des versements au fonds d'amortissement présentés sur l'état consolidé des flux de trésorerie d'un montant total de 2 227 900 \$ (2009 – 2 092 164 \$) des paiements de capital sur la dette à long terme de 2 101 052 \$ (2009 – 1 965 316 \$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 97 923 \$ (2009 – 87 239 \$).

10. DÉPENSES PAR ARTICLE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
	<u>Budget</u>		
	<u>(Non-vérifié)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	65 676 143 \$	69 750 767 \$	64 923 255 \$
Avantages sociaux	9 733 063	10 757 733	7 648 651
Perfectionnement du personnel	575 909	824 130	1 259 499
Fournitures et services	11 004 178	14 404 526	12 517 621
Intérêts des emprunts	4 297 611	4 301 532	4 414 935
Frais de location	77 800	333 295	264 390
Honoraires et services contractuels	15 659 058	12 522 433	14 207 854
Autres	4 125 852	869 864	734 631
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 438 367</u>	<u>4 438 367</u>	<u>3 696 425</u>
	<u>115 587 981 \$</u>	<u>118 202 647 \$</u>	<u>109 667 261 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1er sept. 2009	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2010
Terrains	11 062 259 \$	- \$	- \$	11 062 259 \$
Améliorations foncières	1 937 770	-	-	1 937 770
Bâtiments	114 271 615	21 259 838	-	135 531 453
Structures non permanentes	999 616	-	-	999 616
Mobilier et matériel	2 161 850	282 864	-	2 444 714
Construction en cours	22 522 679	(1 468 038)	-	21 054 641
Matériel informatique et logiciels	647 475	80 873	-	728 348
Actifs loués	396 960	-	-	396 960
Total	154 000 224 \$	20 155 537 \$	- \$	174 155 761 \$

Amortissements cumulés	Solde au 1er sept. 2009	Amortissement	Dispositions, radiations, ajustements	Solde au 31 août 2010
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	289 381	131 405	-	420 786
Bâtiments	27 248 362	3 831 652	-	31 080 014
Structures non permanentes	378 121	47 347	-	425 468
Mobilier et matériel	219 102	206 561	-	425 663
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	336 476	139 394	-	475 870
Actifs loués	74 836	82 009	-	156 845
Total	28 546 278 \$	4 438 368 \$	- \$	32 984 646 \$

Valeur comptable nette	31 août 2010	31 août 2009
Terrains	11 062 259 \$	11 062 259 \$
Améliorations foncières	1 516 984	1 648 389
Bâtiments	104 451 439	87 023 253
Structures non permanentes	574 148	621 495
Mobilier et matériel	2 019 051	1 942 748
Construction en cours	21 054 641	22 522 679
Matériel informatique et logiciels	252 478	310 999
Actifs loués	240 115	322 124
Total	141 171 115 \$	125 453 946 \$

a) Construction en cours

Les projets de constructions en cours ayant une valeur de 21 054 641 \$ (2009 : 22 522 679 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'année était de Nul \$ (2009 : Nul \$).

c) Inventaires des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service)

Le conseil n'a pas « d'actifs mis hors service de façon permanente ».

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

12. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
SURPLUS		
Montants réservés à une fin future sur motion du Conseil	5 998 910 \$	16 288 451 \$
Autre	<u>122 483 848</u>	<u>34 517 203</u>
Excédent total	<u>128 482 758 \$</u>	<u>50 805 654 \$</u>

13. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 146 873 \$ (2009 - 176 703 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

14. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (FEACSO)

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. Le FEACSO assura la responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2011.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Les dépenses encourues durant l'année sont comptabilisées à l'état des résultats d'exploitation du fonds de capital et d'emprunt au 31 août 2010. Un solde de 63 750 000 \$ sera comptabilisé à l'état des résultats d'exploitation du fonds de capital et d'emprunt pour les exercices comptables se terminant le 31 août 2011 et les exercices comptables futurs.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2010, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2010 votés par le conseil le 25 juin 2010. La capitalisation des actifs, les amortissements, et les gains et les pertes sur disposition n'ont pas été considérés lors de la préparation du budget et ne sont, par conséquent, pas inclus. Le tableau ci-après compare le budget voté et les données budgétaires consignées dans l'état consolidé des résultats. Lorsque des montants n'ont pas été prévus au budget, les montants réels pour 2010 ont été utilisés pour ajuster les chiffres du budget et illustrer la même méthode comptable que celle ayant servi à consigner les résultats réels.

Étant donné que l'état consolidé de l'évolution de la dette nette est un élément nouveau dans les états financiers de 2009-2010, aucune donnée budgétaire n'y est disponible.

État consolidé des résultats pour l'exercice se terminant le 31 août

	<u>Budget 2009-2010</u>	<u>Changement</u>	<u>Budget 2009- 2010 redressé</u>
Total des recettes	114 612 495 \$	-	114 612 495 \$
DÉPENSES			
Total des dépenses figurant dans le budget de 2009-2010	131 514 129	-	131 514 129
Moins : Dépenses en immobilisations	-	(20 364 515)	(20 364 515)
Plus : Amortissements	-	4 438 367	4 438 367
Total des dépenses	<u>131 514 129</u>	<u>(15 926 148)</u>	<u>115 587 981</u>
Résultat excédentaire net/(Déficit)	(16 901 634)	15 926 148	(975 486)
Excédent accumulé/(Déficit) au début de l'exercice	-	50 310 073	50 310 073
Excédent accumulé/(Déficit) à la clôture de l'exercice	<u>(16 901 634) \$</u>	<u>66 236 221 \$</u>	<u>49 334 587 \$</u>

17. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Consortium de transport

Le 30 Octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le conseil a conclu une entente avec le conseil scolaire de district Catholique Centre-Sud et le conseil scolaire de district des écoles Catholiques du Sud-Ouest pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

18. COMPTABILISATION DES CONTRIBUTIONS REÇUES POUR LES IMMOBILISATIONS

Dans l'Addenda au Budget de l'Ontario de 2010 : *Plan de l'Ontario pour renforcer la responsabilité, la transparence et la gestion financière* préparé par le ministère des Finances, le gouvernement a fourni des directives aux conseils scolaires sur le traitement comptable des contributions reçues pour les immobilisations. Cet addenda propose que, dès le début de l'exercice commençant le 1er septembre 2010, les conseils scolaires de l'Ontario adoptent des conventions comptables qui concordent avec celles utilisées par le gouvernement de l'Ontario, ce qui comprend une convention visant à reconnaître les paiements de transfert et les contributions extérieures qui ont servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours de la période pendant laquelle elles doivent fournir le service en question. Cette convention permet d'assurer une conformité avec les pratiques actuelles des gouvernements de palier supérieur au Canada et des autres grands organismes du secteur parapublic (les hôpitaux, les collèges et les universités), et de veiller à ce que les chiffres liés à leurs excédents ou déficits de fonctionnement courants ne soient pas faussés par les revenus découlant de subventions d'immobilisations.

Ce traitement comptable n'étant pas pour le moment une option reconnue par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), il ne pourra pas être utilisé pour ces états financiers.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT DU CENTRE-SUD-OUEST

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2010

19. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux douze conseils scolaires ontariens de langue française.

Les douze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest agit comme banquier du partenariat S.A.P.

Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 922 790 \$	1 731 220 \$
PASSIF FINANCIER		
Compte créditeur et charges à payer	1 749 201	1 580 284
Revenu reporté - autre	<u>173 589</u>	<u>150 936</u>
	<u>1 922 790</u> \$	<u>1 731 220</u> \$
ACTIF NET	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
DÉPENSES NETTES	<u>154 237</u> \$	<u>119 542</u> \$

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de liquidités, de placements, de débiteurs, de créditeurs et charges à payer, d'emprunts temporaires, de dettes nettes et d'avantages sociaux futurs à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risques importants en matière d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2009 ont été redressés pour fin de comparaison.